

N°2024/10

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15/04/2024

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 23</p> <p>Date de la Convocation : 10/04/2024</p> <p>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FARDA 2024 POUR LA RENOVATION AVEC ISOLATION ET MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES SANITAIRES DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE COMUNAL</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas CAPY</p>
--	---

Monsieur le Maire présentera à l'assemblée le projet de rénovation avec isolation et mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la cour du groupe scolaire public communal.

Il est précisé que ce bloc sanitaire, comprenant un espace réservé aux filles et un aux garçons, n'a pas fait l'objet de travaux depuis des décennies, qu'il est dans un état très dégradé, n'est ni isolé thermiquement, ni accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le coût prévisionnel s'élève à 33 847,05 € HT.

Monsieur le Maire demandera au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ses travaux et d'autoriser le dépôt de dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Au regard de la nature des travaux, il est proposé à

l'assemblée de présenter une demande de subvention à hauteur de 20% du montant des travaux hors taxes, soit 6 769,41 €.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 23 pour) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux pour la rénovation avec isolation et mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la cour du groupe scolaire communal pour un budget prévisionnel de 33 847,05 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil départemental au titre du FARDA 2024 à hauteur de 20% soit 6 769,41 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention afférent auprès du Conseil départemental,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/04/2024

Le Maire



Henri DEJONGHE